



BULLETIN D'INFORMATION

MAI
2014

DÉLAIS DE PAIEMENTS : QUI EST RESPONSABLE?

Lors d'une rencontre patronale-syndicale nationale le 1er mai, l'exécutif national a encore une fois indiqué à l'employeur ses sérieuses préoccupations concernant les délais de paiement pour les membres des régions des Prairies, du Pacifique et de l'Ontario.

Le SCC continue à nier sa responsabilité dans les retards de paiements, et dans plusieurs autres problématiques qui y sont liées. C'est clair que certaines personnes ne font pas leur travail. Il y a certainement quelqu'un de responsable!

La commissaire adjointe à la gestion des ressources humaines a mentionné que des mises à jour sur l'évolution du processus de paiements seraient régulièrement diffusées à compter du 2 mai. Le SCC fait ce genre de promesses depuis février.

L'exécutif national a souligné au commissaire que toute mise à jour, surtout celles au sujet des délais de paiement, doit être respectée à la lettre, car la patience des membres dans les régions concernées a atteint ses limites. L'exécutif national aimerait aviser les membres qu'il fait pression sur l'employeur pour qu'il paye aux agents correctionnels les sommes qui leur sont dues. La frustration des membres est partagée par l'exécutif et les préoccupations sont exprimées dans les forums appropriés.

Dans un communiqué émis cette semaine, le SCC clame que leurs équipes de paie « ont travaillé sans relâche » pour faire le traitement des paiements. Toutefois, après avoir mentionné que les versements seraient tous effectués avant la fin juin, l'employeur a

avisé au CNCPS du 1er mai que leur date butoir du paiement de l'indemnité de départ est dorénavant le 31 juillet.

Dans la région de l'Atlantique, les problèmes dépassent l'entendement. Les dix nouveaux employé-es qui ont commencé à travailler le 1er avril recevront leur premier chèque de paie le 4 juin, ce qui les met dans une position extrêmement difficile.

Les problèmes proviennent du nouveau centre de paie du gouvernement fédéral, établi en 2013 à Miramichi, NB, qui traitera à l'avenir la paie de tous les fonctionnaires fédéraux. Les employé-es aux établissements Atlantic et Nova sont les cobayes du nouveau fonctionnement du centre, en subissant les frais des problèmes majeurs qui en découlent.

Certains membres dans la région de l'Atlantique sont en attente du paiement de leurs primes de quarts depuis septembre 2013, tandis que d'autres n'ont toujours pas reçu le paiement de leur jour férié lors de la période des Fêtes. Et, comme partout ailleurs, le paiement des indemnités de départ est retardé de manière inacceptable.

L'exécutif national aimerait également rappeler aux membres que le délai négocié pour les arrérages est échu. Les membres qui n'ont pas reçu le remboursement rétroactif de l'indemnité d'agent correctionnel peuvent déposer un grief en vertu de l'article 51 de notre convention collective. Veuillez cependant prendre note que le retard du paiement de l'indemnité de départ ne peut pas faire l'objet d'un grief.